

trouvent dans l'amendement de Galt à la clause de l'instruction publique, lequel autorise l'appel devant le Gouverneur Général en Conseil de tout acte ou décision des autorités locales d'une province quelconque, susceptible d'affecter les droits et prérogatives de la minorité protestante ou catholique, en matière d'instruction publique.

Voici un incident relatif au choix du nom à donner à la Confédération, qui mérite d'être noté. Une clause des résolutions de Québec disait que Sa Majesté la Reine serait priée de déterminer le rang et de donner un nom à la colonie unifiée. Cette disposition fut conservée dans les résolutions révisées par la Conférence de Londres, et on la retrouve dans la première rédaction du projet de loi. Apparemment, une nouvelle décision fut prise à cet égard, car l'on trouve pour la première fois dans la troisième rédaction, quatrième clause, le "Royaume du Canada" remplissant le blanc qui avait été laissé dans les projets antérieurs. On voit, dans les papiers de Sir John Macdonald, que la Conférence avait exprimé le désir que ce nom fut donné à la Confédération et avait fait tous ses efforts pour retenir ce nom, mais que Lord Stanley (plus tard 15e comte de Derby), alors Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, s'y était opposé, prétendant que "royaume" était de nature à blesser les susceptibilités des Américains. Pour cette raison, plutôt spécieuse, "royaume" fut effacé et remplacé par "puissance". On ne trouve pas de traces de la discussion de ce sujet à la conférence, quoiqu'il ait dû y être discuté, selon toutes probabilités; en effet, l'on peut voir en marge de l'un des brouillons de Macdonald, écrits de sa propre main, l'un sous l'autre, sans doute dans l'ordre inverse de ses préférences, les mots :

Province,  
Dépendance,  
? Colonie,  
Puissance,  
Vice-royauté,  
Royaume.

Puisque "Royaume" devait être évincé, je crois que nous devons admettre que la conférence fit le meilleur choix possible.

Finalement, la loi fut adoptée par le Parlement, sans beaucoup de difficultés, et sans aucun changement au texte final de la Conférence de Londres; elle reçut la sanction royale (promulgation) le 29 mars 1867. Le 22 mai suivant, une proclamation royale annonçait l'union des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, en une seule puissance, sous le nom de Canada. Deux jours plus tard, Lord Monck, qui avait été nommé Gouverneur Général de la nouvelle puissance, chargeait Sir John Macdonald de la formation de son premier ministère, tâche hérissée de difficultés, mais que Macdonald mena, néanmoins, à bien et le premier juillet 1867, le Canada commençait sa carrière.

De nombreux obstacles avaient été surmontés, mais il s'en présentait d'autres et, pour éviter les écueils, il fallait beaucoup d'habileté et de prudence. Les difficultés inhérentes à l'administration se trou-